



---

# VILLE DE QUÉBEC

Conseil de la ville

---

RÈGLEMENT R.V.Q. 2543

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE  
PROGRAMME D'INTERVENTION ET DE RESTAURATION DE  
BÂTIMENTS SITUÉS DANS DES SECTEURS À VALEUR  
PATRIMONIALE RELATIVEMENT À DE NOUVEAUX  
BÂTIMENTS D'INTÉRÊT PATRIMONIAL ADMISSIBLES**

---

**Avis de motion donné le 1<sup>er</sup> mai 2017  
Adopté le 15 mai 2017  
En vigueur le 18 mai 2017**

---

## **NOTES EXPLICATIVES**

*Ce règlement modifie le Règlement sur le programme d'intervention et de restauration de bâtiments situés dans des secteurs à valeur patrimoniale afin d'y inclure de nouveaux bâtiments d'intérêt patrimonial admissibles.*

## **RÈGLEMENT R.V.Q. 2543**

### **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE PROGRAMME D'INTERVENTION ET DE RESTAURATION DE BÂTIMENTS SITUÉS DANS DES SECTEURS À VALEUR PATRIMONIALE RELATIVEMENT À DE NOUVEAUX BÂTIMENTS D'INTÉRÊT PATRIMONIAL ADMISSIBLES**

LA VILLE DE QUÉBEC, PAR LE CONSEIL DE LA VILLE, DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

**1.** L'article 10 du *Règlement sur le programme d'intervention et de restauration de bâtiments situés dans des secteurs à valeur patrimoniale*, R.V.Q. 959 et ses amendements, est modifié par l'insertion, après le sous-paragraphe *x*) du paragraphe 12° du premier alinéa, de ce qui suit :

« 13° les bâtiments d'intérêt patrimonial de l'Arrondissement des Rivières suivants :

- a) 2340-2390, boulevard Masson;
- b) 4335, rue Michelet;
- c) 3475, avenue Saint-Léandre;
- d) 3160, boulevard Wilfrid-Hamel;
- e) 2919, carré des Argiles;
- f) 1613, boulevard Bastien;
- g) 1695, boulevard Bastien;
- h) 290, boulevard Louis-XIV;
- i) 1933, place Michel-Valcourt;
- j) 8737, boulevard Saint-Jacques;
- k) 9228, boulevard Saint-Jacques;

« 14° les bâtiments d'intérêt patrimonial de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge suivants :

- a) 783, rue Jacques-Berthiaume;

- b)* 3186, rue Laberge;
- c)* 2360, rue Nicolas-Pinel;
- d)* 2950, chemin Saint-Louis;
- e)* 3435, chemin Saint-Louis;
- f)* 1432, avenue De Villars;
- g)* 2508, chemin du Foulon;
- h)* 1551, chemin Gomin;
- i)* 922, Grande Allée Ouest;
- j)* 930, Grande Allée Ouest;
- k)* 1000, Grande Allée Ouest;
- l)* 1080, Grande Allée Ouest;
- m)* 1015, avenue Holland;
- n)* 1240, avenue Maguire;
- o)* 1400, rue du Parc-Champoux;
- p)* 1185, avenue de Ploërmel;
- q)* 2018, chemin Saint-Louis;
- r)* 2046, chemin Saint-Louis;
- s)* 2058, chemin Saint-Louis;
- t)* 2076, chemin Saint-Louis;
- u)* 2671, chemin Saint-Louis;

« 15° les bâtiments d'intérêt patrimonial de l'Arrondissement de Charlesbourg suivants :

- a)* 1530, rue Maurice-Déry;
- b)* 1566-1568, rue du Vignoble;
- c)* 1586, rue du Vignoble;

- d)* 1625, rue du Vignoble;
- e)* 1654, rue du Vignoble;
- f)* 1712, rue du Vignoble;
- g)* 1748, rue du Vignoble;
- h)* 1760, rue du Vignoble;
- i)* 1776-1778, rue du Vignoble;
- j)* 1856, rue du Vignoble;
- k)* 1892, rue du Vignoble;
- l)* 1950, rue du Vignoble;
- m)* 2000, rue du Vignoble;
- n)* 1175, boulevard Louis-XIV. ».

**2.** L'article 15.1 de ce règlement est modifié par le remplacement, au premier alinéa, de « au paragraphe 10° » par « aux paragraphes 10°, 13°, 14° et 15° ».

**3.** Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

## **Avis de motion**

*Je donne avis qu'à une prochaine séance, il sera présenté un règlement modifiant le Règlement sur le programme d'intervention et de restauration de bâtiments situés dans des secteurs à valeur patrimoniale afin d'y inclure de nouveaux bâtiments d'intérêt patrimonial admissibles.*

*Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.*